AR Prefecture

005-200034502-20201209-2020_086-DE
Reçu le 11/12/2020
Publié le 11/12/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mille vingt le neuf du mois de décembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vendredi 4 décembre 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Fabien FERRARO, , M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Béatrice CLARY, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT et Mme Marie FESTA.

Etaient absents et représentés : Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire :

Rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget principal (M14) de la commune sur l'exercice 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2020 portant vote du budget primitif afférent à l'exercice 2020,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Autoriser** la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Dépense	Fonctionnement	65	6541	-	Créances admises et non-valeur	27 000,00	
Dépense	Fonctionnement	60	60612	-	Electricité	28 000,00	
Dépense	Fonctionnement	023	023	-	Virement à la section d'investissement	-15 000,00	
Dépense	Fonctionnement	70	70872		Remboursements de frais budget eau et assainissement		40 000,00
Dépense	Investissement	21	2151	1301	Voirie communale	50 000,00	
Dépense	Investissement	20	202	20102	Plan local d'urbanisme	3 000,00	
Dépense	Investissement	21	2151	201510	Aménagement et fleurissement des espaces piétons	26 000,00	

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20201209-2020_086-DE
Reçu le 11/12/2020
Publié le 11/12/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Dépense	Investissement	21	21318	201803	Garage communal	250 000,00	
Dépense	Investissement	21	21543	203	Eclairage public	40 000,00	
Dépense	Investissement	21	2151	201902	Rue de Chaillol - Tranche 1	-200 000,00	
Dépense	Investissement	21	2151	201711	Rue du Coq	-69 000,00	
Dépense	Investissement	21	2151	201901	Rue du 8 mai	-115 000,00	
Recette	Investissement	021	021	-	Virement de la section de fonctionnement		-15 000,00

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**17**
Membres présents :	**15**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**2**	**Contre :**	**0**

Ainsi fait et délibéré le 9 décembre 2020

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Transmis en Préfecture le : 09 DEC. 2020
Affiché ou publié le : 09 DEC. 2020